

Séance du 16 Février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents Conseil Municipal	En exercice	Votants
11	11	11

L'an deux mille vingt trois

Et le 16 Février

A 20 heures 30

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de **Patrick PALISSE, Maire**

Présents : Véronique BELANGER  
Raphaël CHEVALARD  
Patrick DOUCHY  
Michèle HOOGE  
Stéphane LHUISIER  
Anne LUPIAC  
Lysiane PALISSE  
Patrick PALISSE  
Joël PUJADE  
Frédéric PUGNERE  
Mireille ROUZAUD

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 030-213001969-20230216-D20236-DE

Date de la convocation
10/02/2023

Absentexcusé : Aucun

A été nommée secrétaire : Lysiane PALISSE

Objet de la délibération : **Demande Fonds vert**

Le Maire présente au Conseil Municipal que le Fonds vert ; c'est est un dispositif inédit, un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ; il va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Il est effectif depuis le début de l'année 2023.

Inscrit dans la loi de finances 2023, le fonds vert constitue un signal fort d'accompagnement des acteurs territoriaux, indispensables pour accélérer et intensifier la transition écologique déjà à l'œuvre dans les territoires.

Pour la première fois, des travaux déjà engagés sont éligibles et les logements municipaux en location le sont également.

Le maire propose au conseil municipal la sollicitation du Fonds vert pour les travaux suivants, éligibles pour la commune :

- Appartement de l'école
- Mairie
- Maison de La Marie-Fernand
- Bistrot de Pays
- Salle à l'étage de l'épicerie

Le tout pour un montant de 204 096 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE**, de réaliser la demande de subvention du fonds vert pour les projets cités au-dessus.

Fait et délibéré à LE PIN, le 16 février 2023

Pour copie conforme au registre.

Le Maire  
**Patrick PALISSE**  
(Gard)

